



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024**

N° 2024-044

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	10

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 19/06/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – YACOUB

REPRÉSENTÉE : Mme ADAMO par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SNITSELAAR et MM. AUDIBERT R – DALIBARD

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**COMMANDE PUBLIQUE
REALISATION D'UN HOTEL DE VILLE**

Le Maire,

Rappelle le projet de réaliser un Hôtel de ville s'inscrit dans une optique d'amélioration des conditions d'accès, d'accueil, de fonctionnement et de lisibilité de cet équipement. En effet le bâtiment actuel a atteint ses limites en termes d'accessibilité et de confort pour ses usagers.

Rappelle également que cet ouvrage représente l'opportunité de regrouper ses agents sur un même site en intégrant l'agence postale et le CCAS, tout en repensant les logiques fonctionnelles de la mairie pour apporter une réponse efficiente à l'évolution des pratiques et compétences des services municipaux.

Rappelle enfin que le projet vise à faire du nouvel Hôtel de ville, le moteur d'une nouvelle centralité en s'appuyant sur les équipements existants : école, salle de spectacle, crèche... en tirant parti d'une implantation à proximité d'un espace public d'ores et déjà investi par les habitants de la commune.

Précise que le bâtiment (en superstructure contre talus) comportera quatre niveaux et sera accessible par la rue de la Voute et l'allée des Arts d'Azur. L'Hôtel de ville comporte une surface d'environ 1000m² et la salle associative, accessible depuis la rue de la Voute comporte une surface d'environ 75m².

Informe qu'une consultation d'entreprises a été lancée en décembre 2023 conformément aux dispositions des articles L2123-1 et suivants de la commande publique passés selon une procédure adaptée ouverte.

La consultation prévoyait 12 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Indique que lors de sa réunion du 20 juin 2024, la commission chargée de donner un avis d'émettre un avis défavorable sur la poursuite du projet.

AR Prefecture

006-210600250-20240624-2024_044-DE
Reçu le 26/06/2024
Publié le 26/06/2024

En effet, le résultat de l'analyse des offres fait ressortir un budget global d'environ 30% supérieur à l'estimatif du maître d'œuvre

Considérant les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal et notamment le point numéro 3 selon la délibération n°2020-035 en séance du 25 mai 2020.

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis de la commission chargée d'analyser les offres réunies le 20 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de déclarer l'ensemble des lots infructueux

AUTORISE le Maire à relancer une procédure et à signer tout acte en découlant.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus
indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

